

Carole Reckinger

Une deuxième chance

Les classes COIP/IPDM

Depuis l'année scolaire 2007/2008, des « cours d'orientation et d'initiation professionnelles » – COIP, ou « Insertion professionnelle divers métiers » – IPDM, d'une durée d'un an sont proposés non plus seulement dans les CNFPC (Centre National de Formation Professionnelle Continue), mais aussi dans l'enseignement secondaire technique (EST) dans tout le pays. Ceci a été rendu possible par la loi du 16 mars 2007 sur l'« organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue ».

Des cours d'orientation et d'initiation professionnelles ont été introduits en 1978 par un règlement grand-ducal. Les cours COIP étaient donnés au CNFPC de Esch-sur-Alzette à partir de 1978 et au CNFPC d'Ettelbrück à partir de 1984. L'innovation de la loi du 16 mars 2007 est que les COIP-IPDM ne représentent plus exclusivement une mesure anti-chômage, mais font partie intégrante du système formel d'éducation et de formation. Les élèves sont placés sous l'égide d'un régent et d'un conseil de classe dont les attributions et le fonctionnement sont ceux en vigueur pour l'enseignement secondaire technique.

La loi portant sur l'organisation des cours de formation professionnelle définit que les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) sont proposés aux apprenants âgés d'au moins quinze ans pour lesquels la décision du conseil de classe ne prévoit pas l'avancement dans les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, pour ceux qui ne trouvent pas de poste d'apprentissage, ainsi que pour ceux qui ont quitté prématurément l'école. L'objectif des cours est «

soit de préparer le jeune à la vie active, soit de l'orienter vers le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique,

Le nombre d'établissements scolaires offrant des classes COIP- IPDM a augmenté de huit à onze entre 2007 et 2011

soit de le réintégrer dans une classe du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ».

Le nombre d'établissements scolaires offrant des classes COIP-IPDM a augmenté de huit à onze entre 2007 et 2011. Lors de la première année 2007/2008, 348 élèves étaient inscrits, répartis en 32 classes COIP-IPDM. En 2011/2012, 318 élèves étaient inscrits dans le même nombre de classes. Une petite majorité des élèves en classe COIP-IPDM sont de nationalité luxembourgeoise. Les deux nationalités les mieux représentées après le Luxembourg sont le Portugal et l'Ex-Yougoslavie (Bosnie, Serbie, Kosovo Macédoine et Croatie). Ces proportions des nationalités sont très similaires aux classes modulaires du préparatoire dans l'enseignement secondaire technique. Une majorité de 64 % des élèves COIP-IPDM depuis 2007 est de genre masculin.

La sélection des élèves dépend des écoles, des enseignants et du conseil de classe car il n'existe pas de critère explicite pour la sélection des élèves. Entre 2007/2008 et 2010/2011, la majorité des élèves COIP-IPDM était dans une classe du régime préparatoire l'année avant de s'inscrire dans une classe COIP-IPDM et 92,5 % d'entre

eux viennent d'une 9^e MO (modulaire). Le nombre d'élèves suivant une deuxième année de COIP-IPDM a fortement augmenté depuis 2008. De plus, chaque année, un certain nombre d'élèves ayant reçu le statut de handicapé ou souffrant de problèmes de santé (par exemple syndrome d'Opitz) est accepté et certains élèves se voient accorder le statut de handicapé pendant l'année.

Trouver un poste d'apprentissage peut s'avérer difficile pour de nombreux élèves. D'abord pour le simple fait qu'il n'y a pas assez de postes d'apprentissage au Luxembourg, aux niveaux CCM/CITP et CCP, après la réforme de la formation professionnelle en particulier. Les intervenants aussi bien que les responsables ALJ ont indiqué que les élèves IPDM ont souvent plus de chance de trouver un apprentissage que les élèves de 9^e MO ou 9^e PR, parce qu'ils ont plus d'expérience professionnelle. En fait, la grille horaire prévoit dix heures par semaine de formation pratique et professionnelle, avec travaux pratiques en atelier et stages en entreprises. L'année scolaire est complétée par des stages longs et/ou hebdomadaires en entreprise d'une durée minimale de 30 jours. Les élèves en IPDM acquièrent aussi une idée plus claire de leurs capacités, puisque toute l'année IPDM est basée sur l'accompagnement personnalisé du jeune tout au long de la formation. ♦

En 2010/2011, Carole Reckinger a effectué une évaluation des classes COIP/IPDM avec le soutien de la Fondation Lydie Schmit pour le ministère de l'éducation nationale. Pour lire tout le rapport : <http://www.men.public.lu/fr/publications/secondaire/statistiques-analyses/autres-themes/rapport-0711-coip-ipdm/index.html>.